

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

PROCÈS-VERBAL de la cent quarante-huitième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 28 avril 2017, à 9 heures 30 minutes, à la salle D-5500 du pavillon Athanase-David à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS

M.	Francis Bouchard	Représentant des étudiantes, étudiants de l'École des sciences de la gestion
Mmes	Éliane Duchesne	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences
	Josée Fortin	Directrice des Services à la vie étudiante
	Lynda Gadoury	Représentante des vice-rectorats
MM.	Guy Gendron	Représentant des employées de soutien, employés de soutien
	Nizar Haj Ayed	Représentant des groupes étudiants
Mmes	Geneviève Hervieux	Professeure au Département d'organisation et ressources humaines
	Geneviève Jacob	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des sciences humaines
M.	Pierre Mongeau	Doyen de la Faculté de communication (président)
Mme	Juliette Perri	Représentante des employées, employés des Services à la vie étudiante
MM.	Jean-Patrick Reysset	Représentant des groupes étudiants
	Marcel Simoneau	Représentant des vice-rectorats
Mme	Raphaëlle Vallières	Représentant des étudiantes, étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation

MEMBRES ABSENTS

Mmes	Flavie Demers	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de science politique et de droit
	Josée S. Lafond*	Doyenne de la Faculté des sciences humaines (présidente)
	Stéphanie Lavoie	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté de communication
M.	Mathieu Masse Jolicœur*	Représentant des chargées de cours, chargés de cours
Mme	Alison McMullin	Représentante des étudiantes, étudiants de la Faculté des arts

INVITÉES, INVITÉS

M.	Jean-Pierre Hamel	Directeur du Centre sportif
Mmes	Lilianne Lavertu	Directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante
	Maria Dolores Otero	Directrice du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique des Services à la vie étudiante

SECRÉTAIRE

Mme	Véronique Laffitte	Secrétariat des instances
-----	--------------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Pierre Mongeau préside la séance et madame Véronique Laffitte agit à titre de secrétaire.

Devant l'impossibilité pour madame Josée S. Lafond de présider la séance, la directrice des Services à la vie étudiante propose aux membres de nommer monsieur Pierre Mongeau, doyen de la Faculté de communication et membre institutionnel du Comité de la vie étudiante, à titre de président de cette séance. Les membres s'accordent à l'unanimité à procéder ainsi.

Le président souhaite la bienvenue aux membres. Il souligne que c'est avec plaisir qu'il conduira cette assemblée, qui se trouve être la dernière de son mandat. Il annonce ensuite que madame Josée S. Lafond ainsi que monsieur Mathieu Masse-Jolicoeur prient le Comité de la vie étudiante de bien vouloir excuser leur absence.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres.

Sur une proposition dûment faite par monsieur Francis Bouchard, appuyée par madame Lynda Gadoury, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2017

Sur une proposition dûment faite par monsieur Francis Bouchard, appuyée par madame Lynda Gadoury, le procès-verbal de la 147^e assemblée ordinaire tenue le 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Information de la présidente (verbal)

Le président déclare que madame Josée S. Lafond ne lui a pas communiqué d'information pour ce point.

3.2 Information générale (verbal)

La directrice des Services à la vie étudiante mentionne que le déménagement du Centre des services d'accueil et de soutien socioéconomique (CSASS), c'est-à-dire du Service d'aide financière, du Service d'accueil des étudiants étrangers et du Service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap au pavillon Saint-Denis est prévu du 15 au 21 juin prochains pour les deux premiers, et à la fin du mois d'août pour le dernier, certains travaux devant encore être effectués. Elle précise que le moment venu, toute l'information pertinente sera diffusée, notamment sur le site Internet des Services à la vie étudiante.

3.3 Registre des suivis (Annexe CVE-148-3.3)

Le président présente le registre des suivis, tel que déposé en annexe. Il indique que les éléments qui y sont inscrits demeurent inchangés depuis la dernière assemblée du Comité de la vie étudiante.

3.4 Bilan de la rencontre extraordinaire du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (verbal)

Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante présente le bilan de la rencontre extraordinaire du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (CRGET). Il rappelle que celle-ci s'inscrit dans le prolongement des échanges ayant eu cours en janvier et en mars lors desquels le Groupe de recherche d'intérêt public (GRIP) indiquait au CRGET sa position quant à certaines dispositions de la politique 51 concernant la reconnaissance des comités, qu'il chapeaute, en sa qualité de groupe d'envergure. Au terme des échanges survenus à la rencontre du CRGET, il a été proposé de mettre en œuvre un comité restreint composé de cinq personnes, dont quatre étudiantes, étudiants, ayant le mandat d'émettre un avis favorable ou défavorable suite à l'analyse de la demande des nouveaux comités soumis par le GRIP.. Ce processus aurait pour objet de s'assurer qu'il n'existe pas de doublement avec les activités d'un groupe existant reconnu ou d'un service de l'UQAM et que les objectifs des comités qui pourraient être soumis à la reconnaissance par le GRIP proposent des activités conçues par et pour les étudiantes, étudiants de l'UQAM. À la suite de l'émission de cet avis, les comités pourraient, le cas échéant, revoir leurs objectifs avant de présenter leur projet à l'assemblée générale du GRIP. Le directeur adjoint précise que les comités reconnus suite à l'assemblée générale du GRIP devront comme l'exige la politique 51 déposer une demande de reconnaissance officielle auprès du CRGET.

Un membre étudiant souhaite ajouter que le CRGET a travaillé dans le sens qu'une première analyse puisse être faite en amont, dans l'idée de renforcer, en bout de ligne, la légitimité du choix effectué par l'assemblée générale du GRIP, laquelle conserve le pouvoir de décision final.

Une membre étudiante voudrait obtenir des précisions sur les enjeux qui ont conduit à la mise en œuvre de ce nouveau processus. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante explique que pour avoir accès aux services offerts par le Service de soutien aux activités étudiantes (SSAÉ), les groupes et les comités doivent être reconnus selon les exigences de la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants. Le directeur adjoint des Services à la vie étudiante rappelle qu'auparavant, il arrivait que des comités soient reconnus par l'assemblée générale du GRIP, puis que cette reconnaissance soit remise en cause par le comité de révision en raison du fait qu'ils ne se conformaient pas aux exigences de la politique 51. Le CRGET souhaitait offrir une flexibilité au GRIP en créant ce comité restreint qui se réunira en amont ce qui permettra aux comités du GRIP de savoir si leur projet s'inscrit bien dans le cadre des exigences de la politique no 51 et ainsi réduire l'atteinte à la légitimité de l'assemblée générale du GRIP. Advenant que le comité ne rencontre pas les critères de la politique 51, il leur sera possible d'ajuster leur dossier et de le rendre conforme, avant de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire sa présentation à l'assemblée générale du GRIP.

La directrice des Services à la vie étudiante insiste de nouveau sur le fait que la vocation de ce comité est de légitimer les décisions du GRIP dans ce domaine. Elle ajoute qu'auparavant, la date de l'assemblée générale du groupe d'envergure ne coïncidait pas nécessairement avec celle de la rencontre du Comité de reconnaissance des groupes étudiants, ce qui entraînait des lenteurs dans le cheminement des dossiers. Elle souligne que désormais, ce ne sera plus le cas.

À 9 heures 45 minutes, le directeur adjoint des Services à la vie étudiante quitte l'assemblée en raison d'un conflit d'horaire.

4. Nomination au groupe de travail pour la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants (Annexe CVE-148-4)

Le président présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il s'agit de procéder à la nomination de membres au groupe de travail pour la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiants. Les associations étudiantes n'ayant pas de noms à proposer à cette fin, le président propose de reporter ce dossier à la prochaine assemblée du Comité de la vie étudiante, c'est-à-dire au 29 septembre. Tous les membres s'accordent à procéder ainsi.

5. Nomination au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'environnement

5.1 Nomination d'un membre substitut représentant les groupes étudiants (Annexe CVE-148-5.1)

Le président présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il s'agit de procéder à la nomination de monsieur Jean-Patrick Reyssset, étudiant au programme de baccalauréat en communication, politique et société, à titre de membre substitut des groupes étudiants reconnus au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement, pour un mandat prenant effet le 1^{er} mai 2017 et se terminant le 30 septembre 2018.

RÉSOLUTION 2017-CVE-719

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-5.1;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 37 en matière d'environnement, et plus particulièrement l'article 5 définissant la composition du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU la désignation effectuée par l'Assemblée électorale des groupes étudiants reconnus le 16 septembre 2016;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Raphaëlle Vallières, appuyé par monsieur Nizar Haj Ayed, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de nommer monsieur Jean-Patrick Reyssset, étudiant au programme de baccalauréat en communication, politique et société, à titre de membre substitut des groupes étudiants reconnus au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement, pour un mandat prenant effet le 1^{er} mai 2017 et se terminant le 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Nomination de membres et de substituts représentant les associations étudiantes facultaires (Annexe CVE-148-5.2)

Le président présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il s'agit de recommander au Conseil d'administration la nomination de trois membres étudiantes représentant les associations étudiantes facultaires au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement, pour des mandats prenant effet le 1^{er} mai 2017 et se terminant le 30 septembre 2018.

RÉSOLUTION 2017-CVE-720

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-5.2;

ATTENDU les dispositions de la Politique no 37 en matière d'environnement, et plus particulièrement l'article 5 définissant la composition du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU la fin du mandat de plusieurs membres étudiantes, membres étudiants du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU les désignations effectuées par les différentes associations étudiantes facultaires;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Éliane Duchesne, appuyé par monsieur Francis Bouchard, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement, pour un mandat prenant effet le 1^{er} mai 2017 et se terminant le 30 septembre 2018 :

- Madame Kim Roy-Belhumeur, étudiante au programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, à titre de représentante de l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE-UQAM);
- Madame Laurence Coursol, étudiante au programme de maîtrise en science de l'atmosphère, à titre de représentante de l'Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM (AESSUQAM);
- Madame Béatrice Lefebvre, étudiante au programme de doctorat en sociologie, à titre de représentante de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH-UQAM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Présentation du Rapport 2016-2017 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante (Annexe CVE-148-6)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Après avoir rappelé la composition et le mandat du Comité des usagers des Services à la vie étudiante, elle indique que celui-ci s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2016-2017, soit le 18 novembre 2016, le 9 décembre 2016 et le 10 mars 2017. Une quatrième et dernière rencontre doit avoir lieu le jour même, ce vendredi 28 avril. Les travaux du comité ont notamment porté sur le suivi des travaux du Comité de travail sur la bonification de l'offre de

services en soutien psychologique, la présentation du suivi des travaux du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP), l'accessibilité aux informations sur les assurances étudiantes et sur les moyens à mettre en œuvre pour remédier au problème récurrent des rendez-vous manqués aux Services-conseils. Elle termine en indiquant que le Comité de la vie étudiante est invité à recevoir favorablement le Rapport 2016-2017 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante.

RÉSOLUTION 2017-CVE-721

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-6;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Patrick Reysset, appuyé par madame Juliette Perri, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le Rapport 2016-2017 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Présentation du Rapport 2016-2017 du Comité des usagers du Centre sportif (Annexe CVE-148-7)

Le directeur du Centre sportif présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il indique que le Comité des usagers du Centre sportif s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2016-2017. Ses travaux ont notamment porté sur la présentation du bilan 2015-2016 du Centre sportif, le projet de réaménagement des installations du Centre pour ses 20 ans, le projet d'agrandissement et sur les discussions concernant la perception des membres du Comité à l'égard des services offerts. Le directeur du Centre sportif termine en remerciant toutes, tous les membres du Comité des usagers du Centre sportif pour leur contribution à ces travaux, et il recommande au Comité de la vie étudiante l'adoption de ce rapport annuel.

Une membre étudiante indique qu'il lui a été rapporté que le budget annuel du Centre sportif serait plus élevé que celui du Service des bibliothèques. Elle souhaiterait savoir ce qu'il en est. La directrice du Service des bibliothèques déclare que le budget de ce service est d'environ 15 M\$. Le directeur du Centre sportif précise que le Centre, pour sa part, dispose d'un budget d'environ 4,7 M\$.

RÉSOLUTION 2017-CVE-722

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-7;

ATTENDU la présentation annuelle du rapport du Comité des usagers du Centre sportif au Comité de la vie étudiante;

ATTENDU l'importance d'informer les membres du Comité de la vie étudiante des principales activités se déroulant au Centre sportif;

ATTENDU la présentation effectuée en séance par le directeur du Centre sportif;

Comité de la vie étudiante du 28 avril 2017

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Lynda Gadoury, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le rapport annuel 2016-2017 du Comité des usagers du Centre sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Rapport du Comité de suivi du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique (Annexe CVE-148-8)

La directrice des Services-conseils des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle qu'à la suite du dépôt du rapport final du Comité de révision des services aux étudiants, les besoins des jeunes adultes sur le plan de la santé mentale ont trouvé un écho dans la mise en œuvre d'un projet de développement d'un service de consultations tarifées en soutien psychologique. Un plan de travail a par la suite été conçu afin d'identifier les modèles possibles dans ce domaine. Un comité de travail a été constitué afin d'étudier en détail les caractéristiques et les enjeux liés à différents canevas organisationnels et financiers. Ce comité a présenté le fruit de ses travaux lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 25 novembre 2016, et trois scénarios ont été retenus, avec la recommandation de consulter chacune des associations étudiantes des facultés et École afin d'identifier le modèle qui permettrait de dégager le meilleur consensus. Un comité de suivi a par ailleurs été constitué afin d'accompagner ce processus. Lors de sa rencontre du 13 avril 2017, le comité de suivi a constaté que seules trois associations étudiantes facultaires, l'Association étudiante du secteur des sciences (AESS), l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) et l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE), avaient exprimé leur préférence, chacune pour un modèle différent. Convaincu néanmoins de la nécessité de développer une telle offre de services, le comité a proposé de relancer la consultation jusqu'au 6 octobre 2017, cette fois à partir de deux questions, la première portant sur l'intérêt des étudiantes, étudiants pour ce dossier, la seconde les invitant à prendre position sur son mode de financement, un financement mixte, c'est-à-dire reposant sur une augmentation de la cotisation étudiante et une tarification remboursable, ou un financement établi sur la base de l'utilisateur-payeur. La directrice des Services-conseils termine en indiquant que le comité de suivi se réunira après le 6 octobre 2017 afin de prendre acte de l'ensemble des réponses transmises, aux fins d'une prise de décision.

Une membre étudiante fait part de son malaise à l'égard de la seconde question. Elle mentionne qu'actuellement, les frais de soutien psychologique sont pris en charge selon la couverture offerte par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ). Elle s'interroge également quant à savoir qui décidera des montants qui seront fixés pour les consultations. La directrice des Services-conseils indique que, selon les informations connues à ce jour, la couverture actuelle est de l'ordre de 80 \$ par consultation. Elle termine en mentionnant que le choix d'un mode de financement mixte, le cas échéant, susciterait une hausse de la cotisation étudiante maximale de l'ordre de 0,30 \$ par crédit.

La membre étudiante relève qu'il serait pertinent d'établir avant toute chose un accord avec l'ASEQ à l'effet que celle-ci procède à un remboursement immédiat de frais déboursés, sans quoi la formule de financement pourrait peser lourd sur le budget des étudiantes, étudiants. La

directrice des Services à la vie étudiante souligne que les ententes avec cet organisme sont prises par les associations étudiantes, et qu'il ne relève pas des Services à la vie étudiante de prendre cette démarche sous sa responsabilité.

Un membre institutionnel indique que pour sa part, initialement, il était également en faveur de la gratuité des premières séances, celles-ci permettant notamment de référer les étudiantes, étudiants aux personnes ressources les plus qualifiées en considération de leurs besoins. Il explique par ailleurs que les ententes relatives aux assurances collectives établies par les associations étudiantes avec l'ASEQ doivent être renouvelées chaque année. Il précise que c'est souvent le moment approprié pour négocier des arrangements. Il ajoute qu'il existe certainement des accords avec des listes de professionnelles, professionnels qui sont à l'ASEQ. Il invite par conséquent les étudiantes, étudiants à se mobiliser afin d'amener cette modification du régime. Il estime à son tour que cette démarche leur appartient et qu'il ne relève pas du Comité de la vie étudiante de s'immiscer dans ce processus.

Une membre étudiante souligne que l'entente pour l'assurance collective de son association facultaire a été renouvelée au mois d'octobre dernier pour cinq ans. Elle estime néanmoins qu'il devrait être possible d'agir sur ce point. Un membre étudiant explique que toutes les ententes portent sur cinq ans, mais qu'elles doivent être signées de nouveau chaque année pour les bénéficiaires et les primes. Il ajoute que l'ASEQ se montre généralement une interlocutrice ouverte et qu'il a bon espoir que la question du remboursement immédiat trouve une issue rapide.

La directrice des Services-conseils rappelle qu'actuellement, les séances ne sont pas gratuites, mais financées par la cotisation étudiante, il serait donc plus approprié de dire qu'elles sont non tarifées. Elle convient d'autre part que le scénario 1 comportant ces trois séances non-tarifées les SVE et pour les étudiantes, étudiants qui bénéficieraient de ce service. Elle explique en effet que l'espoir de trouver une solution à leurs difficultés en trois séances pour éviter d'avoir à assumer des frais pourrait créer des confusions, puisqu'elles mettent à disposition tout juste le temps nécessaire pour effectuer un référencement aux personnes ressources appropriées. La directrice des Services-conseils ajoute par ailleurs que, quel que soit le modèle retenu en définitive, il existe déjà une formule d'accueil aux fins de l'évaluation. Elle termine en affirmant que tout sera mis en œuvre pour développer le meilleur service possible.

Un membre étudiant revient sur le fait que selon lui, il est impératif d'intégrer ces éléments à la question posée aux étudiantes, étudiants, ceci afin de leur expliquer clairement quel serait leur avantage à laisser un système qui leur propose trois séances non-tarifées pour un système mixte ou encore pour un système fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur. Il serait de plus utile de mentionner que les consultations seront facturées à un montant inférieur au tarif courant en vigueur de 80 \$ la séance.

Une membre professeure souhaiterait connaître le délai d'attente pour être reçu en consultation. La directrice des Services-conseils indique qu'habituellement, à l'extérieur, il faut compter un délai de 4 à 6 mois. À l'Université celui-ci serait de 2 à 3 semaines, sachant qu'il est possible de rencontrer dans un délai de 24 à 48 heures une travailleuse sociale, rencontre qui permet de valider le motif de la consultation et d'évaluer le degré de détresse de la personne. Elle précise que les quatre psychologues des Services-conseils ne suffiront sans doute pas à répondre à la demande que la mise en œuvre du service suscitera, mais qu'au fil du temps, des personnes de l'externe ou des contractuelles, contractuels seront associés au programme.

La membre professeure déclare ne pas être surprise par la hausse des besoins en soutien psychologique de la communauté universitaire. Elle souhaiterait cependant savoir si des causes

ont été identifiées, ceci afin de réfléchir également en termes de prévention. La directrice des Services-conseils juge qu'il s'agit d'une réflexion à mener à l'échelle de la société, une société dans laquelle tout va de plus en plus vite. Un membre étudiant ajoute que pour la première fois, une étude réalisée dans ce domaine par l'association étudiante de l'Université de Montréal a révélé des chiffres alarmants qui soulignent une fois encore la nécessité de travailler sur ce dossier. Il précise qu'un travail visant à en isoler plus spécifiquement les causes sera mis en œuvre.

Un membre étudiant se dit partagé : il aimerait que le dossier soit adopté pour lui permettre de progresser, mais il voudrait trouver un moyen d'élargir les questions afin que celles-ci apparaissent comme des outils et non comme des restrictions.

Un membre étudiant propose que cette remarque soit inscrite au procès-verbal.

La directrice des Services à la vie étudiante propose aux membres s'ils souhaitent modifier le projet de résolution, par exemple en enlevant le dernier attendu.

Une membre étudiante souligne qu'en intégrant ces remarques, la consultation serait ramenée aux mêmes termes qu'initialement. La directrice des Services-conseils ajoute que les trois scénarios soumis à la consultation n'ont pas permis de dégager un consensus sur l'un d'entre eux. L'ajout des deux questions offre la possibilité de déterminer si, pour financer les prestations de soutien psychologique, la majorité des étudiantes, étudiants est davantage en faveur d'une hausse de la cotisation étudiante où s'ils préfèrent garder le statu quo sur la cotisation et s'orienter vers le système de l'utilisateur-payeur.

Une membre institutionnelle souhaite préciser que le comité de suivi, pour mener à bien son mandat, doit être assuré que les étudiantes, étudiants sont consultés sur la même chose. Elle ajoute que si les deux questions sont présentées comme des outils qui peuvent être utilisés différemment, il sera là encore difficile de dégager un consensus. Elle réitère l'importance que toutes, tous soient consultés sur le même sujet.

Une membre étudiante estime pour sa part que les deux questions biaisent le choix des étudiantes, étudiants puisque celles-ci excluent la possibilité d'un scénario avec trois séances non-tarifées.

Un membre étudiant souligne que l'Annexe 1 figurant à la page 7 manuscrite expose à la fois les deux questions et les trois scénarios. Il suggère d'indiquer que le débat sur les consultations non tarifées pourra revenir, sur la base de cette annexe, et de mentionner que cet aspect reste ouvert à toutes les discussions.

Une membre étudiante relève pour sa part que les montants qui apparaissent dans le tableau présentant les trois scénarios ne sont pas finaux et qu'ils seront fort probablement amenés à varier. Elle estime qu'il serait également important de l'indiquer.

Pour répondre à ces différents enjeux, sur une proposition dûment faite par monsieur Jean-Patrick Reyssset, appuyée par madame Éliane Duchesne un amendement est proposé à l'effet que, dans le premier membre de la recommandation, il soit indiqué que la consultation sera effectuée « sur la base des trois scénarios », et non plus « sur la base des deux questions proposées par le comité de suivi ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Le président invite ensuite les membres à se prononcer sur la proposition principale, telle que modifiée.

RÉSOLUTION 2016-CVE-723

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-8;

ATTENDU les résolutions 2012-CVE-475 et 2013-CVE-550 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 28 septembre 2012 et le 25 octobre 2013 soutenant la poursuite des travaux relatifs à la bonification de l'offre de services en soutien psychologique;

ATTENDU la principale recommandation issue du Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante à l'effet de poursuivre les démarches qui mèneraient au développement de services psychothérapeutiques tarifés semblables à ceux d'autres universités québécoises;

ATTENDU les résolutions 2014-CVE-599 et 2014-CVE-600 adoptées par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 recevant favorablement le Rapport 2013-2014 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante et mandatant la direction des Services à la vie étudiante pour donner suite aux recommandations qui en sont issues;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-630 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 24 avril 2015 recevant favorablement le plan de travail portant sur le projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique;

ATTENDU la résolution 2015-CVE-631 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 septembre 2015 créant et mandatant un comité de travail afin de prendre connaissance des scénarios qui permettraient l'implantation des services bonifiés en psychologie et d'en arriver à une recommandation;

ATTENDU les constats du comité de travail quant à la difficulté, voire l'impossibilité, de répondre au mandat initial donné par le Comité de la vie étudiante le 7 novembre 2014 en tenant compte de l'ensemble des paramètres en découlant;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-696 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016 demandant aux associations étudiantes des facultés et École de consulter leurs membres sur la base de trois différents scénarios financiers prévoyant l'augmentation de la cotisation étudiante pour les Services à la vie étudiante dans le contexte spécifique de ce projet ou l'abandon des séances non tarifées en psychologie;

ATTENDU l'importance pour les associations étudiantes facultaires de consulter leurs membres sur le montant des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante;

ATTENDU l'article 6.6.2 du Règlement numéro 2 de régie interne énonçant que le Comité de la vie étudiante recommande au Conseil d'administration le montant des cotisations étudiantes payé par les étudiantes, étudiants pour les frais de services à la vie étudiante;

ATTENDU l'article 3.3.2 du document intitulé Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec - Année universitaire 2016-2017 émanant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant l'encadrement des frais institutionnels obligatoires (FIO);

ATTENDU la résolution 2016-CVE-695 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016 créant et mandatant un comité de suivi afin de dégager un consensus à partir des différents avis reçus des associations étudiantes à la suite de la consultation;

ATTENDU que seulement trois des sept associations étudiantes des facultés et École ont transmis des résultats relatifs à la consultation;

ATTENDU les constats du comité de suivi quant aux différents avis reçus en date de sa réunion du 13 avril 2017;

ATTENDU les constats du comité de suivi quant à l'intérêt et au besoin réel des étudiantes, étudiants relativement à la réalisation de démarches psychothérapeutiques;

ATTENDU la recommandation du comité de suivi à l'effet de relancer la consultation auprès de toutes les associations étudiantes concernées de manière à obtenir leurs réponses d'ici le 6 octobre 2017;

ATTENDU que le comité de suivi recommande de proposer deux questions permettant de faciliter et de soutenir la consultation des associations étudiantes;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Éliane Duchesne, appuyé par monsieur Jean-Patrick Reysset, que le Comité de la vie étudiante :

DEMANDE aux associations étudiantes, qui représentent les étudiantes et les étudiants des facultés et École, de relancer la consultation de leurs membres au sujet du projet de bonification des services en soutien psychologique, sur la base des trois scénarios (voir l'annexe 1), et pour ce faire, de procéder selon le mode qui leur est propre;

DEMANDE aux associations étudiantes concernées de transmettre, au plus tard le 6 octobre 2017, le résultat de leur consultation au comité de suivi du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique, par l'entremise de la direction des Services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Rapport du groupe de travail sur l'attribution du surplus budgétaire 2015-2016 (Annexe CVE-148-9)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 30 janvier 2015, un réinvestissement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de 877 856 \$ pour l'année 2014-2015 à l'intention des étudiantes, étudiants en situation de handicap avait été annoncé. À la suite de cette annonce, les services offerts à cette partie de la population étudiante avaient été revus, notamment en augmentant le nombre de ressources humaines affecté à son soutien et à son accompagnement, même si le montant n'avait pas encore été versé aux Services à la vie étudiante. Celui-ci a été remis à la fin de l'année 2015-2016, occasionnant un surplus budgétaire de l'ordre de 577 884 \$ dans le budget des Services à la vie étudiante dont il importait de définir l'utilisation. Lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 25 novembre 2016 un Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 a donc été créé. Ce comité s'est réuni à trois reprises, soit le 11 janvier, le 18 janvier et le 4 avril 2017. Lors de cette dernière réunion, une proposition de répartition a été présentée, aux fins de son approbation par le Comité de la vie étudiante. Après avoir fait la lecture de cette proposition aux membres, la directrice des Services à la vie étudiante les invite à confirmer si celle-ci leur convient.

Les membres s'accordent à procéder ainsi.

Cependant, un membre étudiant demande à ce que l'on s'assure que cette enveloppe budgétaire soit dûment remise au Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH). La directrice des Services à la vie étudiante précise que les fonds seront versés dans un compte budgétaire géré par les Services à la vie étudiante et qu'ils seront utilisés pour les objets mentionnés à la résolution.

RÉSOLUTION 2017-CVE-724

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-9;

ATTENDU le versement de la subvention 2014-2015 pour le soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap pour lesquels les services ont été effectués à partir des budgets réguliers des Services à la vie étudiante;

ATTENDU le surplus généré au budget de fonctionnement 2015-2016 des Services à la vie étudiante d'un montant de 577 884 \$;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-698 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 25 novembre 2016 créant le Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016;

ATTENDU la volonté du Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016 de répondre à des besoins énoncés par les associations et groupes étudiants;

ATTENDU les travaux du Groupe de travail sur l'attribution du surplus 2015-2016;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Raphaëlle Vallières, que le Comité de la vie étudiante :

ADOpte la répartition du surplus budgétaire d'un montant de 577 884 \$ comme suit :

Ressources professionnelles	401 584,00 \$	Ce montant servira à payer le salaire de ressources professionnelles œuvrant auprès des étudiantes et étudiants en situation de handicap.
Besoins technologiques et besoins matériels	116 300,00 \$	Achats de logiciels informatiques et de matériels divers afin de répondre aux besoins des étudiantes, étudiants en situation de handicap.

Soutien financier à un nouveau groupe étudiant pour les étudiantes, étudiants handicapés (ce groupe devra être reconnu selon la Politique no 51 de reconnaissance des groupes étudiants)	10 000,00 \$	Ce montant sera conservé dans un compte UBR par les Services à la vie étudiante jusqu'à ce qu'une demande soit déposée pour la reconnaissance d'un groupe reconnu pour les étudiantes, étudiants en situation de handicap. Ce montant permettra le démarrage du groupe.
--	--------------	---

Bonification du Programme de subventions des projets étudiants	10 000,00 \$	Bonification du Programme de subventions des projets étudiants pour l'année 2017-2018.
Accueil personnalisé des étudiantes étrangères, étudiants étrangers	40 000,00 \$	Salaires étudiants pour offrir un service d'accueil personnalisé aux nouvelles étudiantes étrangères, nouveaux étudiants étrangers du trimestre de l'automne 2017.
Total	577 884,00 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport d'étape du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP) (Annexe CVE-148-10)

La directrice des Services à la vie étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Elle rappelle que le 30 septembre 2016, le Comité de la vie étudiante créait le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP). Celui-ci avait le mandat d'établir la cartographie des mesures de soutien aux parents étudiants actuellement disponibles à l'Université; de déterminer les lacunes constatées, ceci à l'intérieur des limites financières et matérielles qui sont prescrites par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur; déterminer, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux règlements et politiques de l'Institution et de réfléchir à la pertinence qu'il y aurait à rédiger une nouvelle politique sur ce point. La directrice des Services à la vie étudiante explique que le GTSEP s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2016-2017. Lors de la dernière rencontre, il a été décidé par l'équipe de s'adjoindre deux étudiants-parents à partir de la rentrée 2017, et de poursuivre les travaux durant l'été afin de bien préparer les rencontres qui reprendront au trimestre d'automne.

Une membre étudiante salue la décision d'accueillir des parents-étudiants au sein du groupe de travail.

RÉSOLUTION 2017-CVE-725

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-10;

ATTENDU la résolution 2016-CVE-673 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 30 septembre 2016 créant le Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP);

ATTENDU les travaux du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Raphaëlle Vallières, appuyé par monsieur Jean-Patrick Reysset, que le Comité de la vie étudiante :

REÇOIVE favorablement le Rapport d'étape du Groupe de travail sur l'élaboration de mesures de soutien aux étudiants-parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Présentation des résultats de la saison 2016-2017 des Citadins et motion de félicitations aux étudiantes athlètes, étudiants athlètes des équipes du programme d'excellence sportive de l'UQAM (Annexe CVE-148-11)

Le directeur du Centre sportif présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Il dresse le bilan des résultats de la saison 2016-2017 des Citadins et une motion de félicitations aux étudiantes athlètes, étudiants athlètes des équipes du programme d'excellence sportive de l'UQAM est proposée.

RÉSOLUTION 2017-CVE-726

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-148-11;

ATTENDU la résolution 99-CE-9448 adoptée par la Commission des études en 1999 concernant l'adhésion de l'Université du Québec à Montréal à l'École sport-études;

ATTENDU que le Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et U Sports Canada nomment, chaque année, des étudiantes-athlètes, étudiants-athlètes s'étant distingués dans leurs réseaux;

ATTENDU que ces nominations d'étudiantes-athlètes, étudiants-athlètes rejouissent sur le rayonnement de l'UQAM et du programme des Citadins;

ATTENDU l'importance de souligner les reconnaissances obtenues par les membres de la communauté de l'UQAM;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Bouchard, appuyé par madame Lynda Gadoury, que le Comité de la vie étudiante :

FÉLICITE les étudiantes-athlètes, étudiants-athlètes suivants :

En athlétisme

- Catherine Gagnon, Prix leadership et engagement social, baccalauréat en droit

En badminton

- Alexis Gohier-Drolet, première équipe d'étoiles, baccalauréat en communication journalisme
- Nadianie Ouagouaq-Bergeron, première équipe d'étoiles, étudiante libre
- Pierre-Étienne Pilote, deuxième équipe d'étoiles, maîtrise en comptabilité, contrôle, audit
- Guillaume Maisonneuve, prix Emmanuel-Constant leadership et engagement social, baccalauréat en philosophie
- Philippe Gaumont, entraîneur de l'année, diplômé, baccalauréat d'intervention en activité physique (kinésiologie)

En basketball

- Jessica Lubin, première équipe d'étoiles, certificat en immigration et relations interethniques
- Quételine Célestin, deuxième équipe d'étoiles, certificat en administration de services administration
- Alexe Dufresne, équipe d'étoiles des recrues, baccalauréat en relations internationales et droit international
- Eve Labissière, équipe d'étoiles des recrues, baccalauréat en psychologie
- Greishe Clerjuste, première équipe d'étoiles, certificat en administration
- Ibrahima Sylla, deuxième équipe d'étoiles, certificat en comptabilité
- Charles Miller, lauréat du prix leadership et engagement social, baccalauréat en psychologie

En cheerleading

- Jeanne Boudreau-Plouffe, première équipe d'étoiles, baccalauréat en psychologie Ahuntsic
- Jessica Lahaie, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en design de l'environnement, Montmorency
- Romane Bonenfant, équipe d'étoiles des recrues, baccalauréat en droit, St-Laurent

En soccer intérieur

- Julia Liguori, première équipe d'étoiles, certificat en comptabilité
- Marie-Yasmine Alidou d'Anjou, première équipe d'étoiles, baccalauréat d'intervention en activité physique
- Érika Pion- deuxième équipe d'étoiles, certificat en marketing
- Marie-Pier Gougeon, deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en enseignement de l'éducation physique
- Valentin Lamoulié, première équipe d'étoiles, certificat en anglais
- André Bona, première équipe d'étoiles, maîtrise en sciences de l'environnement
- Hamza Methamem, première équipe d'étoiles, étudiant libre
- Felipe Costa de Sousa, première équipe d'étoiles, certificat en administration
- Joderic Sedjro, première équipe d'étoiles, baccalauréat en administration marketing
- Jean-Christophe Biaye, première équipe d'étoiles, baccalauréat en géographie
- Thibault Kribich, deuxième équipe d'étoiles, certificat en administration

En volleyball féminin

- Émilie Germain-Russell, deuxième équipe d'étoiles au Canada, première équipe d'étoiles au Québec, baccalauréat en gestion du tourisme et de l'hôtellerie, certificat en marketing
- Gabrielle Archambault deuxième équipe d'étoiles, baccalauréat en enseignement secondaire (sciences humaines univers social)

Par ailleurs, Philippe Gaumond, nouvellement diplômé du programme de baccalauréat d'intervention en activité physique (kinésiologie) et ancien Citadins fréquemment récompensé comme joueur, a été nommé l'entraîneur de l'année en badminton. Philippe a aidé le Canada à remporter la médaille d'or aux Jeux panaméricains, qui avaient lieu à Santo Domingo, en République dominicaine, du 16 au 19 février 2017 et a été sélectionné pour la prestigieuse Coupe Sudirman (Championnat du monde par équipe) qui se déroulera en Australie, du 21 au 28 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Divers

La directrice des Services à la vie étudiante souhaite souligner le fait que cette rencontre marque la dernière assemblée à laquelle participait monsieur Pierre Mongeau à titre de membre institutionnel. Elle lui adresse tous ses remerciements pour sa contribution aux travaux du Comité de la vie étudiante.

La directrice des Services à la vie étudiante remercie également les membres étudiantes, membres étudiants du Comité de la vie étudiante représentant les facultés et École, qui partagent eux aussi cette situation. Une motion de remerciements est proposée à leur intention.

RÉSOLUTION 2017-CVE-727

ATTENDU l'arrivée à échéance du mandat des membres étudiantes, membres étudiants du Comité de la vie étudiante représentant les facultés et École;

ATTENDU la contribution appréciée des membres étudiantes, membres étudiants du Comité de la vie étudiante représentant les facultés et École durant leur mandat;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Fortin, appuyé par madame Geneviève Jacob, que le Comité de la vie étudiante :

REMERCIE les membres étudiantes, membres étudiants du Comité de la vie étudiante représentant les facultés et École pour leur contribution aux travaux de ce Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Dépôt de documents

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES 15 MINUTES.

ONT SIGNÉ :

Le président

La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU XXXXXXXXXXXXXXXX 2017.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Ordre du jour

Cent quarante-sixième assemblée ordinaire, le vendredi 24 février 2017

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2017**
- 3. Information**
 - 3.1 Information de la présidente (verbal)
 - 3.2 Information générale (verbal)
 - 3.3 Registre des suivis
 - 3.4 Bilan de la rencontre extraordinaire du Comité de reconnaissance des groupes étudiants (verbal)
- 4. Nomination au groupe de travail pour la modification des critères d'attribution des subventions des projets étudiant**
- 5. Nomination au Comité institutionnel d'application de la politique en matière d'environnement**
 - 5.1 Nomination d'un membre substitut représentant les groupes étudiants
 - 5.2 Nomination de membres et de substituts représentant les associations étudiantes facultaires
- 6. Présentation du Rapport 2016-2017 des travaux du Comité des usagers des Services à la vie étudiante**
- 7. Présentation du Rapport 2016-2017 du Comité des usagers du Centre sportif**
- 8. Rapport du Comité de suivi du projet de bonification de l'offre de services en soutien psychologique (à venir)**
- 9. Rapport du groupe de travail sur l'attribution du surplus budgétaire 2015-2016**
- 10. Rapport d'étape du Groupe de travail sur les mesures de soutien aux étudiants-parents (GTSEP)**

11. **Présentation des résultats de la saison 2016-2017 des Citadins et motion de félicitations aux étudiantes athlètes, étudiants athlètes des équipes du programme d'excellence sportive de l'UQAM**
12. **Divers**
13. **Dépôt de documents**

Prochaine réunion : 29 septembre 2017